



Employeur pas très honnête

Par **fleurinebrats**, le **10/10/2013** à **11:46**

bonjour

voilà mon ennui, le jour de mon embauche en cdd j'ai signé un contrat où il est stipulé que je dois recevoir 80 euros de fond de caisse

1 mois après je n'avais toujours pas reçu ce fond de caisse, j'ai été par la suite en arrêt maladie, ce matin je reçois une lettre simple par courrier me demandant de rapporter ce fond de caisse de 80 euros pour pouvoir obtenir ma paie du mois de septembre ainsi que mes papiers (assedic, contrat de travail) quel recours j'ai en ma possession puisque j'ai signé mon contrat de travail avec cet alinéa où il est stipulé que j'ai reçu ses 80 euros à l'embauche???? merci pour votre réponse j'espère avoir été clair dans mon explication je précise que c'est de la restauration

fleurinebrats

Par **P.M.**, le **10/10/2013** à **16:31**

Bonjour,

Le fait que dans le contrat de travail que vous avez signé il est mentionné que vous devez recevoir un fond de caisse n'indique pas que vous l'avez reçu sinon cela serait formulé différemment pour en attester...

Par ailleurs un double du CDD aurait dû vous être laissé lors de sa signature...